AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1305
FR0000053514-FS0578

21 juin 2017

Déclaration de franchissement de seuils et d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

PCAS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 20 juin 2017, la société par actions simplifiée Novacap[1] (21 chemin de la Sauvegarde - 21 Ecully Parc - CS 33 167 - 69 134 Ecully Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 juin 2017, par suite d'une acquisition d'actions PCAS hors marché dans le cadre de l'exécution d'un contrat de cession et de promesses d'achat d'actions[2], les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société PCAS et détenir 7 842 978 actions PCAS représentant autant de droits de vote, soit 51,80% du capital et 50,96% des droits de vote de cette société[3].

2. Par le même courrier, complété par un courrier reçu le 21 juin 2017, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Novacap déclare :

Le franchissement des seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%,1/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société PCAS résulte de l'acquisition hors marché de 7 852 978 actions PCAS auprès de plusieurs actionnaires. Cette acquisition a été financée en partie par des apports en fonds propres effectués par les actionnaires indirects de Novacap et en partie par recours à l'endettement.

Novacap est indirectement contrôlée par Eurazeo et n'agit pas de concert avec un tiers.

Novacap envisage de poursuivre l'acquisition d'actions PCAS, notamment dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée qu'elle va déposer en application des articles 234-2 et 233-1, 2° du règlement général de l'AMF.

Nocavap détient le contrôle de PCAS depuis le 20 juin 2017.

Novacap n'a pas l'intention de modifier la stratégie de PCAS et en particulier n'a pas l'intention de mettre en œuvre une des opérations visées au 6° de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF vis-à-vis de PCAS.

Novacap ne détient aucun des instruments financiers ou accords mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce.

[1] Société détenue indirectement à hauteur d'environ 67% par LH Novacap, elle-même contrôlée par Eurazeo SE, 18% par Ardian Nobel SCS et 9% par Mérieux Participations 2, le solde étant détenu directement et indirectement par le management du groupe Novacap.
[2] Cf. notamment D&I 217C1030 du 23 mai 2017, D&I 217C1290 du 20 juin 2017 et communiqués diffusés par les sociétés PCAS et Novacap le 20 juin 2017.
[3] Sur la base d'un capital composé de 15 141 725 actions représentant 15 391 093 droits de vote (compte tenu de la destruction de droits de vote double intervenues dans le cadre des cessions susvisées), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Novacap n’a pas conclu d’accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de PCAS.

Dans le cadre de l’acquisition des blocs d’actions, Messieurs Moretti, Delwasse, Kervarec, et Fenouil ont démissionné de leurs fonctions d’administrateurs et 4 administrateurs proposés par Novacap ont été cooptés le 20 juin 2017. Le conseil d’administration est actuellement composé de 7 administrateurs et la société Novacap n’entend pas proposer de nouvelles nominations au conseil d’administration, étant précisé qu’elle veillera à ce que la majorité des membres du conseil d’administration reste désignée parmi ses représentants. »
